Nations Unies A/50/PV.113

Assemblée générale

Cinquantième session

Documents officiels

113e séance plénière
Mardi 23 avril 1996, à 15 h 30
New York

Président : M. Freitas do Amaral . . . . . (Portugal)

La séance est ouverte à 16 heures.

Point 120 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/50/888/Add.5)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Dans une lettre figurant dans le document A/50/888/Add.5, le Secrétaire général m'informe que depuis la publication de ses lettres des 28 février, 6 mars et 3, 11 et 16 avril, le Honduras a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Demande de réouverture du point 44 de l'ordre du jour (La situation au Moyen-Orient)

Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par la Colombie (A/50/940)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le document A/50/940 contient une lettre, datée du 19 avril 1996, qui m'a été adressée par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Dans cette lettre, le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies me fait parvenir, en sa qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, le texte de la décision adoptée par le Mouvement au cours de la réunion du Bureau de coordination tenue le 19 avril 1996. Dans cette décision, le Bureau demande une reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale au titre du point 44 de l'ordre du jour, intitulé «La situation au Moyen-Orient».

Pour que l'Assemblée générale examine cette question, il sera nécessaire de rouvrir l'examen du point 44 de l'ordre du jour, intitulé «La situation au Moyen-Orient».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de rouvrir l'examen du point 44 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée décide de passer immédiatement à l'examen du point 44 de l'ordre du jour?

Puisqu'il n'y a pas d'objection, nous allons procéder ainsi.

Point 44 de l'ordre du jour (*suite*)

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Pour commencer, l'Assemblée va entendre une allocution de S. E. M. Elias Hraoui, Président de la République libanaise.

96-85539 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

M. Elias Hraoui, Président de la République libanaise, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République libanaise, S. E. M. Elias Hraoui, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Hraoui (*interprétation de l'arabe*) : Le Liban remercie l'Organisation des Nations Unies d'avoir accédé à sa requête. Nous sommes reconnaissants pour la tenue d'une réunion d'urgence de l'Assemblée générale aujourd'hui afin d'examiner l'aggravation de l'agression israélienne contre le Liban. Cette réunion est l'expression de la responsabilité de la communauté internationale à l'égard d'un pays qui encourt une sanction sans pourtant avoir commis de crime.

Monsieur le Président, permettez-nous de vous exprimer et d'exprimer au Secrétaire général notre gratitude pour l'activité de cette organisation en faveur du bien de l'humanité et du respect du droit international. Nous vous savons gré du rôle éminent que joue l'ONU dans le renforcement de la solidarité internationale en dépit des moments difficiles que nous traversons.

Le Liban a surmonté de cruelles épreuves qui lui furent imposées sur son propre territoire durant 17 longues années. Nous avons entrepris de rebâtir notre pays afin qu'il redevienne un phare de liberté, un symbole de démocratie, un emblème de civilisation et un havre de paix. Aujourd'hui, la sécurité règne dans le pays. L'armée libanaise et les forces de sécurité légales se sont déployées dans la capitale et dans les régions en attendant d'étendre leur autorité au sud résistant pour y établir la souveraineté nationale aux côtés de la Force intérimaire des Nations Unies, que nous remercions pour les sacrifices qu'elle a consentis. Enfin, l'État a entrepris de remettre sur pied ses institutions, de faire respecter la loi, d'effacer les séquelles de la guerre sur les plans national, socio-économique, éducatif et environnemental, et même de combattre la production et la distribution de drogue au point de provoquer l'admiration du monde entier.

En 1991, nous nous étions adressés à l'Assemblée de cette tribune. Nous lui avions demandé de nous rendre justice. Nous avions fait appel à sa solidarité après que nous eûmes mis en oeuvre la plupart des points de l'accord de réconciliation nationale que les Libanais avaient adopté à l'unanimité. Cet accord, signé à Taïf en 1989, avait reçu l'appui du monde arabe et de la communauté internationale, en particulier des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Nous avions fait appel à la solidarité de l'Assemblée pour faire appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, dont il est fait mention dans l'Accord de Taïf. Cette résolution stipule que l'État libanais déploie ses forces et étende sa souveraineté sur le Sud-Liban et l'ouest de la Bekaa. C'est aussi en vertu de cette résolution que les Nations Unies ont envoyé au Liban des forces intérimaires chargées de veiller au retrait des forces israéliennes jusqu'aux frontières libanaises internationalement reconnues aussitôt l'adoption de cette résolution, en 1978.

Mais Israël, que dérangeaient le relèvement du Liban, le redressement de son économie, sa reconstruction, sa volonté de restaurer sa souveraineté sur le sud et l'ouest de la Bekaa, qu'il occupe, s'est employé à des agressions quotidiennes. Israël a envahi le sud de notre pays en 1993. Ces deux dernières semaines, Israël a rappelé au Liban le goût amer des cendres et du sang.

Nous attendions du monde qu'il nous aide à accroître nos capacités de reconstruction. Au lieu de cela, nous voici aujourd'hui, funestes messagers de nos citoyens massacrés, porteurs d'un espoir mort aux mains d'Israël et que le Liban avait placé dans le droit international afin que triomphe la justice. Nous voici, aujourd'hui, porteurs de la dignité de notre patrie blessée dont le seul crime est de ne pas croire en la violence et la force pour répondre à l'agresseur.

Notre pays a été et sera toujours un phare culturel, un pont entre l'Orient et l'Occident. Notre capitale était l'université de l'Orient et notre pays un lieu de villégiature privilégié. C'était aussi une destination que recherchaient les hommes d'affaires et les touristes venus des quatre coins du monde pour y admirer ses magnifiques paysages et ses vestiges archéologiques.

Les Libanais eux-mêmes sont des messagers de paix et de civilisation tant dans leur pays qu'en Europe, dans les deux Amériques, en Asie, en Afrique et en Australie. Leurs réalisations en sont la preuve manifeste. En effet, ils ont veillé à respecter les lois des pays où ils ont émigré et ont contribué à leur progrès. Les plus brillants se sont distingués dans la médecine, le génie et le droit, dans la science, les arts et la littérature. Certains ont même occupé des postes élevés dans nombre des pays représentés ici.

Au nom de quelle logique Israël peut-il mettre un tel pays à feu et à sang?

Comment accepter qu'Israël détruise en quelques jours les efforts de six années de reconstruction? Comment justifier l'agression contre un pays pacifique? De fait, l'aviation israélienne viole quotidiennement l'espace aérien libanais, de même que ses navires violent les eaux territoriales du Liban en interceptant les bateaux de commerce qui se dirigent vers nos ports.

Comment la communauté internationale peut-elle rester indifférente lorsque des Libanais sont tués dans leur pays par des bombes dévastatrices, lorsqu'ils sont soumis à l'exode, l'oppression et l'humiliation? Comment peut-elle garder le silence alors qu'elle a condamné à Charm el-Cheikh l'attentat commis contre un bus en Israël?

Comment le peuple israélite, qui connaît le goût amer du génocide depuis Auschwitz et Treblinka, peut-il accepter que son propre État massacre, à Cana — village que le Christ foula de ses pieds et où il fit son premier miracle —, plus de 100 femmes, enfants, nourrissons, jeunes et vieillards, tous des civils innocents qui, fuyant les bombardements, les massacres et les tueries, s'étaient réfugiés auprès des forces des Nations Unies, confiants en l'immunité internationale?

Comment le peuple israélien accepte-t-il que son État massacre des familles entières à Nabatiyeh et dans d'autres villages dont les habitants n'étaient armés que de leur patience et de leur foi en Dieu et dans le Liban?

Que désirez-vous du Liban? Voulez-vous d'un Liban fait de charniers que visiteront les pèlerins du monde à qui nous dirons : «Voyez ce qu'ont fait vos mains?» Ces charniers seront pareils à ces cimetières israélites témoins de la barbarie nazie, il y a 60 ans.

La terre du Liban doit-elle être continuellement violée? Comment peut-on accepter qu'Israël détruise les infrastructures du Liban et les installations vitales à son économie? En effet, des centrales électriques, des postes de distribution, des routes, des places, des hôpitaux, des maisons et des villages ont été détruits. Les habitants ont été contraints à l'exode. Des sites archéologiques classés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) comme appartenant au patrimoine mondial de l'humanité ont été bombardés. Les routes reliant les différents villages du sud entre eux et les axes reliant le sud au reste du pays ont été coupés. Les vivres et l'assistance médicale ne peuvent parvenir aux malades et aux blessés qui en ont besoin. Le sud est une terre brûlée.

Pourquoi commettre des crimes les plus ignobles contre un pays qui a toujours prôné la paix, une paix juste?

Nous aurions voulu que l'Assemblée parle du Liban comme d'un modèle politique, économique et culturel au Moyen-Orient. Israël veut-il vraiment faire la paix avec nous? On se le demande. Pourquoi le Liban n'aurait-il pas le droit de renaître de ses cendres? Au nom de quoi n'aurions-nous pas le droit de rester attachés à notre terre et à notre souveraineté alors qu'Israël a le droit de posséder l'arme nucléaire et s'arroge celui de refuser de signer le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP)? Le choix que laisse Israël au Liban serait-il un dilemme entre, d'une part, sa destruction totale, celle de ses villes, habitants, institutions, capacités, espoirs et souveraineté, et, d'autre part, sa capitulation devant l'occupation de son territoire et l'abdication de son droit à la vie et à la dignité?

Israël nous a noyés sous un déluge de feu. Les Libanais ont riposté en s'unissant pour défendre la patrie et le droit à la souveraineté. L'appui de la communauté internationale à la cause libanaise nous a encouragés dans notre résistance.

Nous avons participé à la Conférence de Madrid sur la base de l'application des résolutions internationales, en premier lieu la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Nous avions d'ailleurs reçu à ce sujet, comme condition à notre participation à cette conférence, une lettre de l'Administration américaine qui s'engageait à en garantir l'application. Nous avons donc pris part à la Conférence de Madrid, par solidarité envers nos frères arabes, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe de l'échange de terre contre la paix et de notre conviction qu'il fallait faciliter toute initiative internationale visant à trouver une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

Plus de 10 séries de négociations ont eu lieu entre le Liban et Israël sans enregistrer un quelconque progrès. Israël a fait échouer ces négociations par de multiples manoeuvres et des demandes impossibles à satisfaire.

Comment peut-on admettre que cette organisation mette en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité au Moyen-Orient à l'encontre d'un État qui défie toutes les résolutions internationales, sans jamais faire appliquer une seule résolution favorable au Liban qui, lui, ne s'en est pris à personne? Je tiens à rappeler qu'Israël n'a eu de cesse de faire fi des dispositions de cette résolution depuis 1978 en maintenant son armée sur une partie du territoire de notre chère patrie et en poursuivant son agression.

Nous ne nous sommes pas adressés à la conscience du monde et à l'Assemblée générale, soucieuse du respect du droit international et des droits de l'homme, simplement pour faire entendre la voix du Liban. Nous ne sommes pas venus aux Nations Unies pour nous plaindre ou gémir. Nous sommes venus pour que nous adoptions ensemble une attitude ferme et déterminée pour faire face à l'injustice et à l'agression, pour faire face à l'odieux massacre qui demeure impuni. Le crime d'Israël au Liban est la négation de la morale et de la civilisation. Le crime d'Israël au Liban est un défi au droit international que le monde libre et civilisé s'est tant vanté d'avoir créé pour mettre un terme aux guerres et aux différends entre les États Membres des Nations Unies.

Le Liban est un membre fondateur des Nations Unies. Le Liban est un membre fondateur de la Ligue arabe. Le Liban compte parmi les pays qui ont élaboré la Charte des droits de l'homme. Dans cette enceinte et dans les différentes instances internationales, le Liban s'est toujours fait le champion de la libération des peuples, de la démocratie, de la justice et de la paix. Le Liban est pour une paix juste et globale. Le Liban, tout le Liban, s'oppose à une paix sanglante. Le Liban, tout le Liban, appuie une paix juste. Les crimes engendrés par l'agression israélienne ne nous pousseront pas à renoncer au moindre de nos droits. Ils ne nous pousseront pas non plus à renoncer à l'exigence d'une paix juste et globale. C'est pourquoi nous nous demandons si ces exactions représentent la conception israélienne de la paix et si c'est là la meilleure façon d'enseigner aux générations futures le vrai sens de ce terme.

Le Liban demande que l'on prenne les mesures suivantes :

Premièrement, condamner et punir Israël pour les crimes qu'il a perpétrés contre les Libanais, le Liban, ses institutions, son économie, sa souveraineté, et contre l'humanité. Je tiens à rappeler que, outre les martyrs tombés dans les rangs de l'armée libanaise et des forces libanaises de sécurité, le nombre de victimes et de martyrs, parmi les civils, se chiffrait, à mon départ du Liban, à 175 morts, dont 109 lors du seul massacre de Cana. Le nombre des blessés s'élève à 1 000 et plus de 400 personnes sont actuellement soignées dans les hôpitaux. Enfin, les citoyens chassés de leurs maisons et de leurs terres sont au nombre de 500 000.

Deuxièmement, appliquer immédiatement la résolution 425 (1978), qui exige le retrait d'Israël des territoires qu'il occupe au sud et dans la Bekaa occidentale jusqu'aux frontières libanaises internationalement reconnues. Une fois qu'Israël se sera retiré, nos forces de sécurité seront responsables de la sécurité dans cette partie du pays. C'est d'ailleurs ce que nous n'avons eu de cesse de prôner : qu'Israël se retire, et l'État libanais se portera garant de la sécurité dans la région.

Troisièmement, décider l'allocation d'un montant adéquat pour l'indemnisation du Liban par Israël pour les dégâts et les dommages subis à la suite des agressions israéliennes. Des comités se chargent déjà d'évaluer les dégâts, qu'une estimation préliminaire chiffre à plus de 100 millions de dollars des États-Unis.

Du haut de cette tribune, nous ne pouvons manquer d'adresser nos remerciements aux frères et aux amis qui ont exprimé leur sympathie, donné leur appui et apporté leur aide afin de faire face à la catastrophe qu'Israël a fait subir à notre pays.

Pendant 17 ans, le Liban a payé le prix des guerres que se livraient les autres sur son territoire. Au nom de quelle logique imposerait-on au Liban de payer le prix de la paix des autres?

Aujourd'hui, cette organisation est mise à l'épreuve. Notre peuple martyr se tourne vers vous. L'histoire et l'avenir vous interrogent. C'est la crédibilité de la communauté internationale qui est mise à l'épreuve. C'est la volonté de défendre la paix mondiale qui est en jeu. Céderat-on aux pressions de l'agresseur? La conscience de notre temps est à l'épreuve. Soit l'humanité décide de vivre au XXIe siècle en renforçant sa foi dans le droit international, soit elle décide de revenir au temps du chaos et de la barbarie.

Le Liban veut créer une ère politique marquée par le devoir de coopération pour faire avancer l'humanité. Cette ère sera fondée sur le droit, la justice, le respect du droit d'autrui à vivre en sécurité et prospérer et le renforcement de la confiance dans le rôle des Nations Unies pour maintenir la stabilité dans le monde.

Au Liban, le sang des innocents a été versé. Leurs cris retentissent dans les murs de cette organisation et dans la conscience de chaque nation éprise de paix et de justice. Ils vous interpellent : Où est la justice? Comme elles sont mesquines les manoeuvres politiques lorsqu'un pays est en jeu! Comme elles sont mesquines face à la tragédie de ses citoyens! Que la politique s'élève enfin au rang de l'homme!

J'ai quitté le Liban tandis que sonnait le tocsin et que les minarets se couvraient de noir. Je suis arrivé à New York, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, qui défend les droits des peuples, en particulier les plus petits d'entre eux. Je suis arrivé à New York et j'y ai vu la statue de la liberté brandir sa torche vers le ciel. Comme mon pays, elle supplie : rendez justice à ceux dont les droits ont été bafoués.

Face à la force, nous porterons le drapeau de la justice.

Face à l'injustice de l'agression, nous brandirons le flambeau du droit.

Face au viol du territoire national, nous nous rangerons sous la bannière du droit international.

Face aux attaques meurtrières, nous affirmerons notre foi en la vie et en l'homme.

Le Liban ne meurt pas. Le Liban lève l'étendard de la paix et de la justice.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République libanaise de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Elias Hraoui, Président de la République libanaise, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

M. Yaacobi (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui Israël célèbre Yom Hazikaron, notre journée du souvenir à la mémoire des membres des forces de défense israéliennes qui sont tombés alors qu'ils défendaient l'État d'Israël ainsi que les Israéliens tués au fil des années par des attaques terroristes meurtrières. Aujourd'hui nous nous souvenons de nos fils et de nos filles, de nos frères et de nos soeurs, qui ont donné leur vie afin que nous puissions vivre la nôtre dans la liberté. Avec des larmes et une reconnaissance éternelle, nous chérissons leur mémoire et saluons leur sacrifice.

Mais aujourd'hui, en Israël, notre peine est double. Une fois de plus, nous sommes obligés de nous battre contre ceux qui veulent nous détruire et faire déraper les chances de paix. Et une fois de plus, nous sommes obligés de recourir à la lutte en tant que dernière option.

Je vous le demande : «Qui parmi vous accepterait l'existence d'une milice armée opérant à l'intérieur de votre territoire, échappant à l'autorité de votre gouvernement, perpétrant des attaques contre d'autres États? Qui parmi vous permettrait que vos citoyens soient attaqués et tués par des terroristes? Qui parmi vous choisirait de ne pas exercer le droit de légitime défense?»

Depuis le 1er février de cette année, les terroristes fondamentalistes islamiques du Hezbollah ont intensifié leurs attaques contre Israël, en lançant, vague après vague, des roquettes katyusha de leurs bases situées au Liban sur les villes et les villages du nord d'Israël. Ils ont violé unilatéralement les accords conclus par l'entremise des États-Unis en 1993.

L'obligation première d'Israël est de protéger la sécurité de ses citoyens. La sécurité doit être assurée afin de renforcer le processus de paix. Ce droit de légitime défense est fondamental et élémentaire. Nous ne permettrons pas que nos centres de population civile soient tenus en otages par le Hezbollah. J'ai écouté très attentivement l'allocution faite par le Président du Liban mais, malheureusement, le Gouvernement libanais n'a ni la possibilité ni la volonté de contrôler les activités du Hezbollah. Par conséquent, malheureusement, Israël doit le faire tout seul.

Notre objectif est de restaurer un sentiment de sécurité parmi tous nos citoyens. Les Israéliens qui vivent dans le nord doivent être libérés de la menace des bombardements, de la tension et de la peur. C'est notre devoir et nous le remplirons. Nous ne sommes pas prêts d'être de nouveau des victimes comme l'a dit le Président du Liban il y a juste quelques minutes.

Ainsi, après une longue période de retenue, et après avoir épuisé toutes les voies politiques et diplomatiques, les forces de défense israéliennes ont commencé à riposter contre les bastions du Hezbollah à travers le Liban, évitant délibérément d'envoyer des troupes terrestres. Le but de cette opération est simple : créer une situation où le Hezbollah ne sera pas en mesure de renouveler ses attaques terroristes contre le nord d'Israël.

Le Gouvernement d'Israël n'a pas besoin de prouver son désir de paix avec ses voisins. Nos activités au Liban ne sont pas en contradiction avec notre recherche de la paix. Au contraire, elles sont entreprises en vue de sauver la paix des mains de ceux qui veulent la détruire. Comme le Premier Ministre d'Israël, Shimon Pérès l'a dit, «cette opération n'a pas été faite par choix, mais plutôt parce que nous n'avions pas le choix».

Israël n'a pas de prétention territoriale au Liban. Et nous n'avons aucunement l'intention de livrer bataille aux

armées syrienne ou libanaise. Mais nous avons le droit et l'obligation de défendre notre peuple.

Le Gouvernement libanais s'est entendu dire maintes et maintes fois : «Contrôlez le Hezbollah. Si, comme vous le prétendez, vous êtes le gouvernement souverain du Liban, alors vous en avez l'obligation.» Il est regrettable que le Gouvernement libanais ait désarmé toutes les milices opérant à l'intérieur de son territoire, mais jamais le Hezbollah, qui est soutenu par une très grande puissance au-delà du Liban.

Il a été dit maintes et maintes fois au Gouvernement syrien : «Vous contrôlez une grande partie du Liban. Usez de votre influence pour faire cesser les actes terroristes.»

J'aimerais lire un extrait tiré de l'article de Daniel Pipes sur cette question et publié dans l'édition d'aujourd'hui du *New York Times* :

> «M. Assad fournit une aide considérable et a le pouvoir d'opposer son veto à une attaque planifiée contre Israël ou de lui donner sa bénédiction. Il contrôle le Hezbollah, les forces de guérilla qui ont lancé les roquettes contre Israël. Ces forces sont basées au Liban, que M. Assad dirige effectivement depuis 1990.»

Israël a attendu que les Gouvernements de la Syrie et du Liban réagissent et leur a laissé largement le temps d'entreprendre des efforts diplomatiques, mais en vain. Le Gouvernement d'Israël a été critiqué pour sa retenue alors que le Hezbollah continuait de lancer des attaques contre des civils israéliens en toute impunité. Le temps est venu pour nous aussi de passer à l'action.

Il n'a jamais été dans les intentions d'Israël, maintenant ou à l'avenir, de blesser des civils innocents ou de frapper des zones civiles pacifiques. Les opérations menées au Liban le sont uniquement contre des cibles terroristes du Hezbollah. Malheureusement, les intentions du Hezbollah sont diamétralement opposées. Le Hezbollah a installé ses positions au milieu de centres de population civile à travers le Liban. Du fait de l'emploi cynique par le Hezbollah de villages et de civils libanais comme bases et comme boucliers humains pour lancer ses attaques terroristes contre Israël, d'innocents Libanais ont été touchés.

Le Hezbollah utilise la même tactique avec les unités de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), lançant des roquettes katyusha à partir de positions proches des bases de la FINUL. Nous regrettons profondément la mort des personnes innocentes qui ont péri lors de ces hostilités et qui n'avaient aucun lien avec ces terroristes fanatiques. Mais, comme l'a indiqué le porte-parole des Nations Unies, la tragédie qui s'est produite la semaine dernière à Cana a été provoquée par le lancement par le Hezbollah de roquettes katyusha sur Israël à partir de points situés à courte distance de la position des Nations Unies, où des civils innocents avaient cherché refuge.

Les organisations terroristes — d'abord et avant tout le Hezbollah — sont entièrement responsables des souffrances continuelles du peuple libanais. Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles, et nous espérons et souhaitons un prompt rétablissement aux civils et aux soldats de la FINUL qui ont été blessés.

Au cours du dernier week-end, le Hezbollah a lancé plus de 520 roquettes katyusha sur des centres de population du nord d'Israël. Cinquante-cinq personnes ont été blessées et plus de 12 000 ont été contraintes de quitter leurs maisons. Beaucoup d'entre elles vivent encore dans des camps de fortune. Les attaques à la roquette menées par le Hezbollah, de même que les attaques-suicides à la bombe du Hamas sont conçues non seulement pour tuer des gens et faire régner la terreur, mais pour détruire le processus de paix au Moyen-Orient.

Aujourd'hui, deux tendances apparaissent au Moyen Orient : l'une est la recherche d'une solution pacifique au conflit, et l'autre, inspirée et soutenue par l'Iran, consiste à essayer de détruire les perspectives de paix. Une minorité de radicaux tente d'imposer sa volonté à la majorité, sur la coalition pour la paix. Une minorité terroriste — au Liban, en Égypte, à Gaza et en Cisjordanie — tente de s'opposer à la paix et à la sécurité, au respect mutuel et à la tolérance.

Alors que les artisans de la paix se rencontrent, signent des traités et créent une nouvelle réalité, le Hezbollah, le Hamas, le Jihad islamique et leur maître iranien cherchent à nous ramener en arrière, à l'ancien Moyen-Orient, où la violence et l'effusion de sang faisaient partie du quotidien.

Qu'on ne s'y trompe. Le but avoué du Hezbollah n'est pas le retrait des forces israéliennes du Sud-Liban, mais la destruction pure et simple d'Israël. Le mois dernier, le Vice-Président du Hezbollah, Nasseem Kassem déclarait :

> «Nous nous opposons et continuerons de nous opposer à l'entité sioniste... Israël n'a pas de raison d'exister et n'existera pas.»

Le Hezbollah reçoit de l'Iran une aide financière annuelle de 70 millions de dollars. Les terroristes du Hezbollah sont formés dans des installations militaires iraniennes, et les prétendus gardes révolutionnaires iraniens sont stationnés au Liban.

Je souhaite informer tous ceux qui sont présents ici que les sinistres intentions du Hezbollah ne concernent pas seulement Israël. Le Hezbollah souhaite démanteler l'État libanais et le remplacer par un État islamique calqué sur le modèle iranien. Le Hezbollah compte parmi ses ennemis avoués le Gouvernement du Liban, les États-Unis, les gouvernements arabes épris de paix et, par-dessus tout, Israël. Les moyens qu'il emploie pour réaliser ses desseins impies sont le Jihad et les attentats-suicides meurtriers. Nous devons tous nous unir pour vaincre ce fléau, qui menace notre espoir d'un avenir meilleur.

Israël se réjouit des efforts politiques visant à restaurer la stabilité dans la région, permettre un certain retour à la normale dans le nord d'Israël et au Liban et contribuer à faire avancer le processus de paix. Nous avons une foi totale dans la compétence et les efforts menés par le Gouvernement des États-Unis pour ramener le calme dans la région, ainsi que dans la bonne volonté des autres pays. Nous sommes prêts à accepter un cessez-le-feu à condition que l'autre partie soit prête elle aussi à accepter un cessez-le-feu permanent, immédiatement.

Israël est disposé à accepter la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, mais uniquement dans le cadre d'un règlement de paix global.

Qu'il me soit permis de citer un extrait de l'allocution prononcée par le Premier Ministre Pérès devant la Knesset — le Parlement israélien — il y a deux jours :

> «J'en appelle de nouveau au Gouvernement libanais pour qu'il mène des négociations avec Israël en vue d'un traité de paix fondé sur son intégrité territoriale, sa pleine souveraineté sur toutes les parties de son territoire, sur l'expulsion de celui-ci de toute présence terroriste armée, et sur des arrangements qui garantiront la paix et la sécurité des deux côtés de la frontière...
>
> La paix entre Israël et le Liban est naturelle et essentielle, et elle est possible sans aucune difficulté, mais seulement lorsque le Liban sera redevenu un État authentiquement libre et souverain. Il n'y a pas de véritable conflit entre nos deux pays.»

Nous espérons que cela mettra fin à la situation qui a obligé Israël à riposter et à user de son droit de légitime défense contre ceux qui attaquent des civils innocents — hommes, femmes et enfants — dans de nombreux villes et villages du nord d'Israël.

Cela est nécessaire pour ouvrir la voie à la reprise du processus de paix au Moyen-Orient.

Je suis convaincu que c'est l'espoir et le devoir de la majorité des nations réunies ici aujourd'hui.

Il incombe à l'Assemblée d'adopter des résolutions qui aideront le processus de paix et les peuples qui veulent la paix au Moyen-Orient au lieu de l'entraver.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur, au nom des Émirats arabes unis et en ma qualité de Président du groupe arabe pour ce mois, de vous remercier d'avoir convoqué cette séance extraordinaire de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

C'est bien la meilleure preuve que la communauté internationale rejette la poursuite de l'agression israélienne contre la République du Liban. Cette agression, qui menace la paix et la sécurité régionales et internationales et compromet le processus de paix en cours dans la région, est par définition une violation des règles les plus élémentaires du droit international, des droits de l'homme, de la Charte des Nations Unies, des résolutions internationales pertinentes, et notamment de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Notre déception, comme celle de la communauté internationale, est encore accrue par l'intransigeance affichée par le Gouvernement israélien et par l'escalade de son agression. La poursuite de ses bombardements aériens, terrestres et navals contre le Liban frère a provoqué le massacre et le déplacement de milliers de civils innocents et la destruction d'infrastructures économiques, de zones d'habitation, de centrales électriques, de stations de pompage, ainsi que de sites historiques, culturels et archéologiques.

Cette agression, qui n'a épargné ni les grandes routes ni les routes secondaires conduisant aux villes et aux villages du sud, vise aussi les convois de vivres et de secours ainsi que certaines installations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). C'est ainsi que plusieurs Casques bleus ont été tués en dépit des appels lancés et des efforts diplomatiques déployés à tous les

niveaux. Cela s'est produit en dépit de la résolution la plus récente du Conseil de sécurité, qu'Israël a ignorée, comme il a ignoré toutes les autres résolutions.

Ce comportement agressif est contraire à ce que la situation exige et à l'orientation prise actuellement par les pays de la région, qui réclament le règlement des différends sur la base de la Charte des Nations Unies et du droit international afin d'obtenir une paix juste et durable.

L'Assemblée a entendu une allocution de S. E. le Président du Liban, M. Elias Hraoui, qui a parlé en détail de l'agression israélienne contre son pays, des destructions, du massacre et du déplacement de milliers de civils innocents, en dépit de tous les efforts diplomatiques déployés pour mettre fin à l'agression. Cela vient s'ajouter aux préoccupations de mon pays et d'autres pays arabes et amis face à l'agression israélienne, à l'arrogance et aux perpétuelles attaques dirigées, non seulement contre le Liban et son peuple, mais contre tous les autres pays et peuples de la région et contre la communauté internationale dans son ensemble.

Aujourd'hui, le Gouvernement israélien a décidé de lancer une guerre d'agression tous azimuts contre le Liban — un État Membre de l'Organisation — sous prétexte de garantir sa sécurité. Ce comportement exige de la communauté internationale qu'elle oblige le Gouvernement israélien à se conformer aux résolutions internationales et à leurs dispositions, en particulier la résolution 425 (1978), qui demande à Israël de retirer ses forces de tout le territoire libanais et de respecter l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Cette situation risque d'attiser les flammes de l'extrémisme et de la violence dans la région et dans le reste du monde et de menacer le processus de paix, né il y a seulement quatre ans. Au cours de cette période, le Gouvernement israélien a adopté une politique de faux-fuyants afin de gagner du temps, faisant fi de ses engagements régionaux et internationaux à l'égard des négociations. Il a essayé d'imposer des conditions injustes, ce qui a conduit à une impasse en ce qui concerne le volet libanais des négociations. Car tout ce qu'il veut, c'est continuer d'occuper le territoire libanais et les autres territoires arabes.

La sécurité est une préoccupation légitime et bien réelle de tous les pays, surtout face aux menaces d'Israël et aux crimes qu'il a commis. Cette question doit devenir une priorité pour les Nations Unies, et plus particulièrement pour le Conseil de sécurité, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les pays de la communauté internationale sont appelés à assumer pleinement leurs responsabilités et à empêcher l'agression israélienne contre le Liban en adoptant des résolutions condamnant cette agression et en prenant des mesures immédiates pour la stopper, mettre fin à l'occupation israélienne du territoire libanais et forcer le Gouvernement israélien à indemniser le Liban pour la destruction des structures économiques et sociales causée par son agression. La communauté internationale doit aussi condamner les actes inhumains commis par les autorités d'occupation israéliennes, qui ont coûté la vie à des dizaines de civils innocents — femmes, enfants et personnes âgées.

En tant que puissance occupante, Israël, doit respecter pleinement la quatrième Convention de Genève de 1949 et en appliquer les dispositions. Il doit de même se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 425 (1978). Israël doit retirer immédiatement et sans condition ses forces armées du territoires libanais, ce qui irait dans le sens de la nouvelle tendance internationale à désamorcer les tensions et à promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient, paix qui ne pourra être ni juste ni globale tant que l'effusion de sang se poursuivra, alors que plusieurs civils innocents ont été massacrés et que plus de 500 000 Libanais ont été déplacés sous prétexte de garantir les frontières d'Israël et d'écraser la résistance libanaise.

Le Liban a le droit de résister et d'étendre sa souveraineté sur toutes les parties de son territoire, y compris le sud, lequel est occupé depuis trois décennies. Ce droit est consacré par la Charte des Nations Unies et par les résolutions de la légalité internationale, en particulier la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Il est temps qu'Israël comprenne que la résistance libanaise ne s'arrêtera que lorsque Israël se sera retiré totalement des territoires libanais occupés, qu'il aura mis en oeuvre les dispositions de toutes les résolutions pertinentes et qu'il reprendra les négociations en tant que seule voie de règlement de la question libanaise.

Les derniers événements au Liban ont montré que le recours à la force, à l'agression et à la violation des droits d'autrui ne peut mener à un règlement des différends ni garantir la sécurité et la stabilité de notre région.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'entière solidarité des peuples et des pays arabes avec la lutte de leurs frères

libanais. Le Liban a résisté courageusement à l'agression et aux actes criminels d'Israël, qui visaient son développement et ses structures socio-économiques. Nous demandons instamment à tous les pays, à toutes les organisations de développement et aux institutions financières internationales de renouveler d'urgence toute l'assistance possible — en particulier l'assistance humanitaire — afin d'aider le Liban à panser ses blessures.

M. Allagany (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée générale reprend aujourd'hui, pour la deuxième fois, sa cinquantième session afin d'examiner le point intitulé «La situation au Moyen-Orient». Durant cette session, nous avons célébré le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qui incarne les espoirs de la communauté internationale et consacre les principes et les fondements sur lesquels elle repose.

Cette session est reprise à la demande de la République libanaise soeur. Nous venons d'entendre l'allocution prononcée par son Président, S. E. M. Elias Hraoui, qui a décrit la tragédie que vit le Liban à la suite de l'agression ignominieuse d'Israël.

Avant toute chose, je voudrais exprimer l'admiration que le peuple et le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite ressentent pour le peuple libanais pour la résistance dont il a fait preuve.

Le Royaume d'Arabie saoudite a accueilli les Libanais lors des négociations de l'Accord de Taïf. L'Arabie saoudite considère que l'épreuve subie par le Liban a montré l'attitude résolue de son gouvernement et la solidarité de son peuple. En réalité, la force du Gouvernement et la solidarité du peuple libanais ont été à la hauteur du défi israélien.

Au cinquième jour d'une deuxième semaine, l'opération militaire israélienne «Raisins de la colère» se poursuit au Liban. Elle fait chaque jour de plus en plus de victimes parmi les femmes, les enfants, les civils innocents et même parmi les membres de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). La machine de guerre israélienne continue de recourir à tous les moyens de guerre : raids aériens, bombardements, tirs d'artillerie. Hier encore, des tirs de mortier de 240 millimètres ont explosé dans 26 villages libanais.

Avec le décès de Mohammed Dib, qui était âgé de quatre ans, à l'hôpital de Hammoud, dans le Sud-Liban, le nombre de personnes innocentes qui ont péri lors du massacre de Cana s'élève à 102. Nous sommes stupéfaits qu'un massacre aussi effroyable ait eu lieu dans un village comme celui-là, où non seulement le bataillon fidjien était en poste sous les couleurs des Nations Unies, mais où s'étaient réfugiés des femmes, des enfants et des vieillards. En quelques secondes, les bombes israéliennes ont transformé ce village en une fournaise comparable aux fours crématoires nazis de la seconde guerre mondiale. Les habitants sont tombés victimes de ce que l'on a appelé par euphémisme une opération chirurgicale.

Sous les yeux de la communauté internationale, les crânes fracassés des enfants ont roulé sur le sol. Nous avons tous entendu à la télévision les médecins dans les hôpitaux appeler les enfants l'enfant A, l'enfant B, l'enfant C ou l'enfant de l'hélicoptère, parce que ces enfants avaient perdu leur famille. Les victimes ont été amenées dans les hôpitaux souffrant de graves blessures, et nombre d'entre elles sont mortes à la suite de ces blessures. Lorsque Hassan El Abid rentrera au Liban après avoir accompli le devoir du pèlerinage, aucun membre de sa famille ne sera là pour l'accueillir. Un raid israélien a démoli sa maison, tuant du même coup la mère de ses enfants, et sept de ses neuf enfants, y compris un bébé âgé seulement de quatre jours. Des familles entières ont péri en une fraction de seconde sous les décombres de leur maison; la famille de Hassan El Abid figure parmi les centaines de victimes de cette agression.

Les missiles se sont abattus à une fréquence de 40 obus à la seconde sur les villages libanais. Le commandement militaire israélien continue de menacer les habitants des villages du sud, leur ordonnant d'évacuer leurs villages. Un avertissement leur est adressé en ces termes :

> «Toutes les personnes se trouvant encore dans ces villages doivent les quitter immédiatement car l'armée israélienne va reprendre le pilonnage intensif de ces zones. Toute personne qui décidera d'y rester le fera à ses risques et périls.»

En moins de deux semaines, plus de 31 000 missiles et obus se sont abattus sur le Liban. En moyenne 2 000 raids aériens ont été effectués quotidiennement; ils avaient pour objectif de détruire l'infrastructure libanaise — 80 % des centrales électriques ont effectivement été détruites au Liban. Celui-ci a dépensé des millions de dollars pour les reconstruire à la suite de la guerre civile dont il a été victime. Leur remise en état prendra deux années entières. Selon les premières estimations, le coût sera d'environ 300 millions de dollars.

Le blocus maritime se poursuit au large des côtes libanaises, et les bâtiments israéliens continuent de bombarder le littoral, coupant ainsi le sud de Beyrouth et empêchant la distribution de l'assistance humanitaire d'urgence et la distribution de vivres aux victimes se trouvant dans le sud.

Ce blocus touche tous les Libanais sans exception; ceux-ci sont aux prises avec de graves difficultés, dont une sévère pénurie de denrées alimentaires et autres produits de base.

La communauté internationale reste silencieuse face aux crimes commis sur le territoire libanais. J'ai été choqué d'entendre la façon dont un journaliste occidental, témoin du massacre, l'a commenté à la télévision :

> «Si ce qui s'est passé au Liban s'était produit dans un pays occidental, nous aurions dit qu'il s'agissait d'une purification ethnique.»

Ces propos ont été corroborés par un membre du bataillon fidjien de la FINUL en ces termes :

> «Ce que je vois aujourd'hui est pareil à ce que j'ai vu en Bosnie-Herzégovine.»

L'Arabie saoudite pense qu'une pression constante est exercée sur le Liban par les bombardements navals et aériens. D'énormes dégâts ont été causés et de nombreux civils innocents ont perdu la vie. Je ne peux qu'exprimer la préoccupation du Royaume d'Arabie saoudite devant les bombardements aériens, car ils constituent une violation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban ainsi qu'un défi au droit international tel qu'il est exprimé dans la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui exige qu'Israël se retire inconditionnellement du territoire libanais.

L'Arabie saoudite estime que ces attaques ne peuvent que provoquer davantage de tension et de violence dans la région, au moment où nous espérions qu'une paix juste, durable et globale pourrait s'étendre sur toute la région. L'Arabie saoudite tient à réaffirmer son soutien au Liban dans la défense de son territoire et la protection de la sécurité de ses citoyens. Le Liban ne peut être tenu pour responsable de ce qui se passe dans le sud. Je songe particulièrement à la résistance à l'occupation israélienne dans cette région jusqu'à ce que l'armée libanaise soit en mesure d'étendre son autorité dans cette partie du pays, de sorte que le Liban puisse exercer sa souveraineté sur tout son territoire.

Le Royaume d'Arabie saoudite a soutenu le processus de paix depuis qu'il a commencé à Madrid en 1991. Nous avons encouragé les négociations bilatérales entre Arabes et Israéliens. Nous avons également, par le truchement de diverses délégations, participé au comité qui a été constitué à la suite des discussions multilatérales. Cette participation significative de l'Arabie saoudite est la preuve de notre attachement à la réalisation d'une paix juste et durable dans la région. Mais ce qui s'est produit aujourd'hui au Liban nous amène à douter de la sincérité, voire des intentions, des autorités israéliennes, en ce qui concerne le processus de paix. Quelle paix peut-on construire sur les cadavres d'enfants libanais?

Le Président de la République libanaise a déclaré il y a quelques jours que tout le Liban était contre une paix obtenue au prix du sang. Nous pensons que quiconque a une conscience est contre une paix obtenue au prix du sang. Les dégâts causés à l'infrastructure libanaise par Israël, afin de ralentir son processus de reconstruction, ont créé une situation extrêmement grave. C'est Israël qui dresse des obstacles sur la voie de la paix. Je ne parle pas seulement des pourparlers libano-syriens, mais aussi des territoires occupés.

Cela est contraire à l'esprit et à la lettre des accords de paix. Les crimes commis contre des civils libanais innocents — femmes et enfants — sont un défi à la civilisation, au droit international et à la morale. Nous attendons aujourd'hui que les parrains de la conférence de paix fassent pression sur Israël pour qu'il s'engage à ne plus dresser d'obstacles sur la voie de la paix, à mettre en oeuvre la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et à se retirer inconditionnellement du Sud-Liban, en tant qu'étape vers l'instauration d'une paix juste et durable.

Le Tout-Puissant dit dans le Coran :

> «C'est pourquoi nous avons prescrit
> sur les enfants d'Israël
> que quiconque tuerait une personne,
> — à moins qu'en échange d'une autre
> ou à cause d'un désordre commis —
> rien d'autre, alors : c'est comme s'il avait tué tous les gens ensemble.
> Et quiconque lui fait don de la vie,
> C'est comme s'il faisait don de la vie à tous les gens ensemble.» (*Le Coran, sourate 5, verset 35*)

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Une fois de plus, le monde est témoin d'un horrible massacre perpétré par les agresseurs israéliens

contre le peuple libanais. La marine israélienne a imposé un blocus très rigoureux contre le port de Beyrouth, alors que son artillerie et sa force aérienne pilonnent et bombardent villes et villages libanais, tuant des centaines de personnes, en blessant des milliers d'autres et faisant plus d'un demi-million de personnes déplacées. L'agression, au cours de laquelle ils ont utilisé différents éléments de leur machine de guerre, a causé de sérieux dégâts matériels. Il ne s'agit pas seulement d'une agression reflétant une haine et une brutalité profondes mais d'un autre exemple des actes terroristes que les Israéliens commettent depuis un demi-siècle contre le peuple palestinien et le peuple libanais.

Les Israéliens prétendent que leurs opérations militaires contre le Liban sont des actes de légitime défense. Cette affirmation est aussi fausse que les déclarations faites par les médias israéliens pour dissimuler les actes terroristes sous de minces prétextes, tels que la poursuite des éléments du Hezbollah. Les actes des Israéliens eux-mêmes révèlent la fausseté de leurs affirmations et prouvent que l'objectif de ces opérations militaires criminelles était fixé d'avance : détruire le Liban, mettre fin à la résistance patriotique et terroriser le peuple et le Gouvernement libanais.

Si cela n'était pas le véritable objectif de l'agression israélienne, comment se fait-il alors que le bombardement a essentiellement provoqué la mort, partout, de nourrissons, de femmes et de personnes âgées, qui ont eu les membres arrachés? Ces personnes vulnérables faisaient-elles partie du Hezbollah? Est-ce la raison pour laquelle elles ont été assassinées de cette horrible manière? Les fermes, les usines et les centrales électriques sont-elles brusquement devenues des bases du Hezbollah qu'il faut détruire? Comment peut-on expliquer le bombardement d'ambulances transportant des femmes enceintes et des enfants blessés? Les réfugiés qui avaient cherché refuge dans les camps des Nations Unies sont-ils brusquement devenus des membres du Hezbollah méritant d'être poursuivis par les bombes israéliennes et massacrés d'une façon qui n'est pas sans rappeler les crimes commis par des terroristes israéliens à l'école de Bahr el Baqar, à Sabra et Chatila et à la mosquée d'Al-Ibrahimi?

La clique israélienne a violé la souveraineté du Liban, et par ses actes, elle menace son unité et son intégrité territoriale. En outre, les actes de violence et de vengeance qui caractérisent la conduite des militaires israéliens constituent une menace pour la sécurité internationale.

Malheureusement, le Conseil de sécurité, qui est censé être le principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a été négligent dans la façon dont il a traité une situation qui se détériorait. Lorsque finalement, il a été obligé d'intervenir, il était exposé aux critiques. Au lieu d'assumer ses responsabilités au titre du Chapitre VII de la Charte et d'adopter une résolution condamnant l'agression et obligeant l'agresseur à supporter les conséquences de ses actes, il a dû battre en retraite sous les pressions et les manoeuvres d'un membre permanent et adopter une résolution faible et injuste mettant sur le même pied criminel et victime, ceux qui défendaient leurs foyers et ceux qui les démolissaient.

La résolution 1052 (1996) du Conseil de sécurité contient des mesures spécifiques que les Israéliens doivent appliquer, y compris un cessez-le-feu. Cependant, les événements qui se sont produits dans la région depuis l'adoption de cette résolution montrent clairement que les Israéliens l'ont ignorée comme d'habitude, poursuivant leurs activités terroristes, détruisant des maisons et tuant leurs habitants, arrêtant des centaines de personnes et maintenant leur blocus contre les villes et les villages. Ils ont même étendu et intensifié leur agression. Il ne fait aucun doute que les Israéliens ne céderont pas aux exigences du Conseil de sécurité, encouragés dans leur intransigeance et leur brutalité par l'appui illimité qu'ils reçoivent d'un membre permanent du Conseil de sécurité, qui non seulement les appuie en leur fournissant les armes les plus destructrices, mais les protège contre toute condamnation de leur agression ou châtiment pour la persistance de leur occupation.

Cela montre à quel point ce pays recourt au système de deux poids deux mesures. Au moment où il montrait un vif intérêt pour l'application de résolutions du Conseil de sécurité qui traitent d'autres questions avec une cruauté extrême, y compris l'imposition de sanctions impitoyables au titre du Chapitre VII, il empêchait le Conseil de condamner les crimes les plus haineux et les plus barbares, tels que celui perpétré contre le camp de Cana. Selon lui, ces crimes ne méritent pas d'être condamnés, étant donné que leurs auteurs sont des Israéliens, qu'il défend et protège. Il justifie leurs crimes même si, par voie de conséquence, des crânes d'enfants ont été écrasés ou des hommes âgés ont eu les membres brisés sous les yeux et à portée de voix du personnel d'un poste des Nations Unies.

Alors que j'interviens devant l'Assemblée me revient en mémoire le souvenir d'une agression commise contre mon pays il y aura exactement 10 ans ce mois-ci. Compte tenu de ce que le Conseil de sécurité n'a même pas été capable de condamner l'agression barbare des États-Unis, qui visait le chef de la révolution libyenne et à la suite de laquelle sa fille adoptive a été tuée, ainsi que plusieurs

autres personnes à Tripoli et à Benghazi, la Jamahiriya a dû avoir recours à l'Assemblée, qui a adopté la résolution 41/38 condamnant les États-Unis d'Amérique pour leur lâche agression contre le peuple libyen et affirmant le droit de la Jamahiriya arabe libyenne de recevoir une indemnisation appropriée pour les pertes humaines et matérielles qu'elle avait subies. Aujourd'hui, le Liban, qui fait l'objet d'une agression préméditée, a également dû avoir recours à l'Assemblée générale du fait de l'incapacité du Conseil de sécurité à adopter une résolution sérieuse et ferme.

L'Assemblée générale vient d'entendre une déclaration du Président du Liban dans laquelle il a passé en revue les événements qui se sont produits au Liban, y compris le meurtre et le déplacement de ses habitants et la destruction de son infrastructure. Ce à quoi est soumis le Liban, pays frère, est une agression brutale et une menace à la paix et à la sécurité, non seulement du Liban mais de tout le Moyen-Orient. Pour éviter que la situation actuelle ait d'autres conséquences néfastes, l'Assemblée, qui représente la volonté réelle de la communauté internationale, est appelée à condamner l'agresseur et à l'obliger à supporter les conséquences de son agression, y compris en dédommageant le Liban de toutes les pertes humaines et matérielles qu'il a subies. L'Assemblée est également priée de mettre un terme à l'occupation du Sud-Liban par Israël, occupation qui a été rejetée par le monde entier et qui fait l'objet de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Face au silence du Conseil de sécurité et à son hésitation à prendre des mesures efficaces contre les pratiques répressives d'Israël, l'Assemblée et la communauté internationale dans son ensemble sont priées d'appeler l'attention des Israéliens et de leur allié, membre permanent du Conseil de sécurité, sur cette situation. Il faut leur faire savoir que la lâche agression perpétrée contre le Liban et les tactiques humiliantes utilisées par les Israéliens dans leurs relations avec les Palestiniens dans les territoires occupés ne peuvent servir la sécurité ni instaurer la paix, mais qu'elles pousseront au contraire les Arabes au bord du désespoir, avec les conséquences et les dangers imprévisibles que cela risque d'entraîner.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : J'aimerais tout d'abord souhaiter la bienvenue à l'Assemblée générale au Président de la République libanaise, S. E. M. Elias Hraoui, et le remercier de son importante allocution.

L'Assemblée générale est réunie aujourd'hui en séance officielle pour examiner la situation au Liban, ce qui reflète l'importance et la gravité de cette situation. Cela montre également que la communauté internationale est très préoccupée par la question du Liban. Nous croyons que cette réunion est extrêmement importante et qu'elle montre à l'évidence que la communauté internationale espère voir cesser immédiatement toutes les hostilités et s'instaurer un cessez-le-feu dans la région, de sorte que de nouvelles pertes en vies humaines puissent être évitées parmi la population civile innocente et que le processus de paix puisse se poursuivre sans entrave.

Ces derniers jours, Israël a lancé des attaques militaires à grande échelle contre le Sud-Liban, à la suite desquelles de nombreux civils innocents ont perdu la vie et un grand nombre de personnes ont été déplacées et sont devenues des réfugiés. Elles ont provoqué également une nouvelle aggravation de la situation et une montée des tensions au Liban.

La délégation chinoise est profondément préoccupée par cette situation. Nous condamnons fermement toutes les violations du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de faire preuve de retenue, de cesser immédiatement toutes les hostilités et d'instaurer un cessez-le-feu afin de réduire les tensions et de contribuer à instaurer la paix et la stabilité dans la région. Nous croyons que la souveraineté du Liban, son indépendance et son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues doivent être pleinement respectées. Toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 425 (1978), doivent être appliquées.

La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ne doit rencontrer aucun obstacle dans l'exécution de ses fonctions. La sûreté, la sécurité et la liberté de mouvement du personnel de la FINUL devraient être garanties par toutes les parties concernées.

Nous exhortons la communauté internationale, y compris les autres organes et organismes du système des Nations Unies, de fournir d'urgence aux civils innocents du Liban une assistance humanitaire afin d'alléger leurs souffrances.

La Chine est opposée au terrorisme dans toutes ses manifestations. Nous estimons que le terrorisme représente une menace non seulement pour la sécurité du peuple du pays concerné, mais également pour la paix et la sécurité de la communauté internationale. Nous estimons que, comme pour les autres questions internationales, la lutte contre le terrorisme est nécessaire si l'on veut que les normes des relations internationales et le droit international soient

observés, et notamment si l'on veut que la souveraineté, la sécurité et les intérêts fondamentaux d'autres pays ne soient pas menacés.

Nous estimons que la souveraineté et la sécurité de tous les pays du Moyen-Orient, y compris d'Israël, doivent être respectées et garanties. Le terrorisme ne doit en aucun cas être associé aux pays arabes et aux peuples arabes. De même que personne ne doit, sous prétexte de combattre le terrorisme, se livrer à aucune action indiscriminée infligeant des souffrances à des civils innocents.

L'harmonie et la paix au Moyen-Orient doivent être précieusement conservées par toutes les parties concernées. Nous apprécions les efforts diplomatiques entrepris par tous les pays concernés pour calmer la situation. À l'étape actuelle, importante et délicate, nous espérons que toutes les parties concernées ne prendront aucune mesure susceptible d'aggraver encore le conflit ou de compromettre le processus de paix au Moyen-Orient. Nous espérons que toutes les parties sauront se montrer raisonnables, et nous encourageons tous les efforts positifs visant à détendre la situation sur le terrain, y compris par le dialogue, la consultation et la négociation, afin de créer les conditions d'une paix rapide, complète, juste et durable.

M. Al-Ashtal (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée générale se réunit aujourd'hui dans des circonstances tristes et tragiques. L'agression israélienne contre le Liban continue, sans pitié, pour le treizième jour consécutif. En dépit de la conscience mondiale et de la dénonciation du massacre perpétré par les forces israéliennes à Cana, qui a fait plus de 100 morts et plus de 100 blessés, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées innocents, Israël continue ses attaques aériennes, maritimes et terrestres. Ces attaques, qui visent l'infrastructure économique, les centrales électriques et les réservoirs, ont eu pour effet de paralyser la vie quotidienne dans le sud du pays et le déplacement de centaines de milliers de Libanais, qui ont quitté leurs villes et villages pour Beyrouth et sa banlieue.

Malgré tous ces événements, le Conseil de sécurité a gardé le silence pendant plusieurs jours, se comportant comme s'il n'était pas très préoccupé. Le Conseil, qui est capable de se réunir à minuit pour débattre de la question la moins importante, ou prendre les décisions les plus cruciales en quelques heures, a tergiversé alors qu'Israël employait sa formidable machine de guerre pour infliger d'énormes dégâts au Liban, lequel se remettait à peine d'une longue et douloureuse période d'épreuves.

Lorsque le Conseil de sécurité s'est trouvé dans l'obligation d'agir après le massacre de Cana, sa décision a été molle, mettant agresseur et victime, occupant et occupé sur un même pied. En fait, la cessation des hostilités réclamée par le Conseil de sécurité était tributaire du succès des efforts diplomatiques actuellement déployés pour atteindre cet objectif. L'agression israélienne a donc continué, ce qui est précisément la raison pour laquelle l'Assemblée générale se réunit — à savoir exprimer les sentiments de la communauté internationale et adopter une juste résolution qui redonnera quelque crédibilité et équilibre à cette organisation internationale et rétablira la sécurité et la stabilité au Liban.

La résistance libanaise, qu'Israël cherche à étouffer, n'est pas née du vide. C'est la réaction directe à l'occupation par les forces israéliennes d'une certaine partie du territoire libanais et au fait que cette occupation se poursuit encore. Mettre fin aux activités de résistance libanaises exigerait donc l'évacuation et le départ des forces israéliennes de la bande de territoire libanais occupé. Le Conseil de sécurité a affirmé ce fait dans sa résolution 425 (1978), résolution qu'Israël continue d'ignorer totalement.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao), Vice-Président, assume la présidence.

L'Assemblée générale est invitée aujourd'hui à adopter un projet de résolution condamnant l'agression israélienne et réaffirmant le cessez-le-feu et l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demande le retrait complet d'Israël des territoires libanais. C'est l'action à prendre et le bon moyen de rendre vie au processus de paix, qui a failli devenir victime de la flagrante agression israélienne contre le Liban.

La République du Yémen, tout en exprimant sa pleine solidarité avec le peuple et le Gouvernement libanais, demande à l'Assemblée générale d'assumer ses responsabilités, conformément à la Charte des Nations Unions.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis se sont joints la semaine dernière aux 14 autres membres du Conseil de sécurité pour demander la cessation immédiate des hostilités par toutes les parties, le soutien aux efforts diplomatiques en cours, la sécurité des civils, une assistance humanitaire et une aide à la reconstruction en faveur du Liban. Le Gouvernement des États-Unis soutient de tout coeur ces demandes. Nous sommes mus par une profonde compassion pour les habitants des deux côtés de la frontière qui ont subi la perte d'êtres chers, qui ont été blessés, qui ont été déplacés ou

qui ont subi des pertes matérielles. Nous sommes émus par la souffrance de la population — libanaise ou israélienne — prise dans cette tragédie. Nous essayons de venir en aide. Les États-Unis se sont engagés à verser une aide de 1 million de dollars et à fournir du matériel médical et des médicaments en attendant d'étudier ce que nous pourrions faire d'autre.

Nous avons également entrepris d'importants efforts diplomatiques. Le Président Clinton est résolu à aider les parties à arriver à un accord visant à mettre fin à cette tragédie. Sur ses instructions, le Secrétaire d'État et son équipe se sont rendus dans la région et ont entamé d'intensives discussions avec les parties. Ils essaient d'obtenir un cessez-le-feu au Liban et le long de la frontière septentrionale d'Israël, ainsi qu'un ensemble solide d'accords qui garantiront la sécurité des civils des deux côtés de la frontière.

Le moment est venu pour tous les pays du monde d'en appeler de nouveau à la paix. Ce n'est pas le moment de s'engager dans une rhétorique qui favorise un côté ou un autre. Une telle rhétorique ne fait pas avancer la cause de la paix et ne nous rapprochera pas du jour où les civils vivront en sécurité. Au contraire, elle ne fait que détourner l'attention des actes des terroristes qui ont exploité la situation complexe au Sud-Liban pour prendre des civils israéliens pour cibles et entraver le processus de paix. Si nous sommes soucieux de la sécurité et de la possibilité pour les gens de la région de vivre une vie normale, nous ne pouvons permettre que ces extrémistes violents réussissent.

Nous avons été témoins de succès spectaculaires dans le processus de paix au cours des cinq dernières années. Nous devons tout faire pour rétablir les conditions qui faciliteront un nouveau progrès des négociations vers une paix complète. Cette assemblée doit se consacrer à nouveau à cette tâche.

Si un projet de résolution est présenté sur cette question, je voudrais faire une mise en garde. Le texte que j'ai vu circuler ne fait pas progresser la cause que nous appuyons tous. Il est partial dans son contexte, ne reconnaît pas la nature complexe de la situation et risque d'exacerber encore le problème. Je voterai contre un tel projet de résolution. J'avais espéré que l'Assemblée générale aurait pu entériner l'action prise par le Conseil de sécurité en adoptant la résolution 1052 (1996) sans fioritures. Nous aurions alors été prêts à le faire avec tous les États Membres.

Mais si l'Assemblée adoptait un projet de résolution différent, je me dois d'attirer l'attention sur les conséquences qu'aurait une organisation divisée : une Organisation des Nations Unies ne parlant plus d'une seule voix et ne sachant plus où elle va. La Charte elle-même a prévu ce type de situation et a cherché à l'éviter au moyen de l'Article 12. Mais, au-delà de cet aspect important, je suis préoccupée par l'impression de division qui se dégagerait. Cela est d'autant plus inquiétant que je sais que nous partageons tous les mêmes vues sur les questions essentielles : la nécessité de mettre fin à la violence et à l'effusion de sang et le retour au processus de paix.

Ce point de vue ne devrait pas être mal interprété. Mon gouvernement fera tout ce qu'il peut pour qu'un règlement soit trouvé. Mon gouvernement restera attaché à l'intégrité territoriale, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'unité du Liban. Mais exprimer des principes ne donne pas toujours des résultats. Chacun de nous doit trouver le moyen de contribuer concrètement à la marche de la paix et aux efforts destinés à combattre les terroristes qui veulent l'anéantir ou nous en détourner.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États Membres suivants, qui sont associés à l'Union européenne, ont exprimé leur intention de se joindre à cette déclaration : Bulgarie, Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie et Slovaquie.

L'Union européenne est profondément préoccupée par l'aggravation de la situation au Liban et dans le nord d'Israël. Elle renouvelle son appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, et elle appuie à cet égard la résolution 1052 (1996) du Conseil de sécurité. Elle estime que seule une solution politique peut mettre fin à la crise actuelle et permettre au processus de paix de reprendre son cours. Elle estime que les populations d'Israël et du Liban doivent être en mesure de vivre dans la paix et la sécurité. L'Union européenne regrette vivement les souffrances infligées aux populations civiles des deux pays, notamment la tragédie de Cana, et les pertes en vies humaines, dont le nombre continue d'augmenter. Elle déplore aussi les attaques commises contre Israël.

Les événements actuels risquent en outre de compromettre le processus de paix et la stabilité au Moyen-Orient. L'Union européenne demande instamment que toutes les parties, qu'elles soient directement ou indirectement impliquées dans le conflit actuel, contribuent à mettre fin immé-

diatement aux hostilités et aux actes de violence, afin que les négociations de paix puissent reprendre.

L'Union européenne réaffirme son soutien à toutes les parties impliquées dans les négociations de paix. Elle réaffirme sa volonté d'oeuvrer activement à la recherche d'une solution en vue d'un arrêt immédiat des hostilités et d'une paix durable dans la région. Elle soutient à cet égard les mesures prises par la présidence, la troïka et les États membres, et notamment la France, qui se sont rendus dans la région ou qui ont fait des déclarations politiques ces derniers jours. L'Union européenne appuie tous les efforts, notamment ceux déployés par les États-Unis d'Amérique, faits actuellement dans ce sens. L'objectif de ces efforts doit être d'obtenir l'arrêt immédiat des hostilités et des actes de violence de façon à permettre l'élaboration d'un accord durable entre les parties qui ne porte pas préjudice à un accord global entre Israël et le Liban dans le contexte du processus de paix. Pareil accord doit contribuer à garantir la sécurité d'Israël et à préserver la souveraineté du Liban, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, à laquelle l'Union européenne reste attachée.

L'Union européenne tient à exprimer son appui aux efforts que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) continue de déployer dans des circonstances extrêmement difficiles — comme lors de ce qui s'est passé à Cana, où quatre soldats de la paix fidjiens ont été grièvement blessés — pour tenter d'atténuer les effets de la violence actuelle et de garantir la sécurité de la population civile. L'Union européenne réitère aussi son appel à tous les intéressés pour qu'ils respectent la sécurité et la liberté de mouvement de la FINUL, de façon qu'elle puisse s'acquitter avec efficacité de son mandat.

Le Liban qui, depuis quelques années, a entrepris courageusement sa reconstruction doit, à l'instar de ses voisins, pouvoir vivre à nouveau en paix, paix à laquelle il a droit au même titre que ses voisins. L'Union européenne continuera d'apporter son aide au Liban afin que ce pays occupe la place qui lui revient de droit dans un Moyen-Orient pacifique et prospère. À cette fin, l'Union européenne continuera d'aider à la reconstruction et au développement du Liban, notamment dans le domaine de l'énergie. L'Union européenne est prête à accroître sensiblement l'aide humanitaire qu'elle apporte à ce pays par le biais de contributions nationales, afin de soulager les souffrances de la population civile, des réfugiés du Sud-Liban notamment.

À cet égard, l'Union européenne lance un appel en faveur de la libre circulation, en toute sécurité, sur la route côtière, au sud de Beyrouth, le seul objectif étant de garantir l'accès des populations de Sidon, de Tyr et de Nabatiyeh à l'aide humanitaire.

L'Union européenne réaffirme qu'elle est décidée à poursuivre ses efforts diplomatiques dans la région et se déclare prête à s'associer aux initiatives visant à promouvoir l'instauration d'une paix juste, durable et complète.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons écouté avec beaucoup d'attention la déclaration de S. E. le Président Elias Hraoui — d'autant plus que des millions de Brésiliens sont d'origine libanaise, comme il est vrai que beaucoup d'autres viennent de pays de la région.

Le Brésil a suivi avec beaucoup de préoccupation la reprise des hostilités au Moyen-Orient, et déplore les souffrances injustifiables infligées aux populations civiles innocentes et les pertes matérielles très lourdes qui en ont résulté. Mon gouvernement réaffirme son appui aux dispositions de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et regrette profondément que les efforts faits pour instaurer une paix définitive soient entravés par des actes de violence. Le Brésil invite toutes les parties concernées à renoncer au recours à la force et à résoudre leurs divergences par des moyens pacifiques.

Le Brésil a toujours condamné dans les termes les plus vifs toutes les formes de terrorisme. Nous avons pleinement conscience des souffrances que ces actes causent à la population israélienne. Tout en reconnaissant le droit d'Israël à la légitime défense, nous estimons que l'exercice légitime de ce droit ne doit pas dégénérer en attaques massives et indiscriminées contre des centres de populations civiles.

En particulier, c'est avec une profonde consternation que nous avons appris l'attaque perpétrée contre le site de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans la ville libanaise de Cana, qui a fait de nombreuses victimes parmi la population civile libanaise et plusieurs autres parmi les Casques bleus des Nations Unies originaires des Fidji. Cette nouvelle explosion de violence ne correspond pas aux sentiments les plus profonds des populations de la région. Nous sommes convaincus que, aujourd'hui même, parmi les personnes endeuillées, très nombreux sont ceux qui partagent résolument un désir de paix.

Nous espérons que les efforts diplomatiques déployés actuellement redonneront au processus de paix l'élan nécessaire pour que toutes les parties puissent parvenir à

une solution globale, durable et acceptable pour elles. L'instauration de la paix est indispensable à la reprise du développement économique et social et au bien-être de tous les peuples du Moyen-Orient. Le Brésil ajoute sa voix à l'appel international en faveur d'une cessation immédiate des hostilités et il est disposé à contribuer aux efforts menant à la réconciliation.

En outre, le Brésil espère que, dans tous les efforts déployés pour consolider la paix, le droit du peuple libanais à l'intégrité territoriale et à la souveraineté sera respecté. Nous réaffirmons notre attachement à toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, et insistons à nouveau pour que l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues soient pleinement respectées.

M. Buallay (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de ma délégation, j'aimerais remercier très sincèrement le Président pour avoir convoqué immédiatement cette reprise de session au titre du point 44 de l'ordre du jour relatif à la situation au Moyen-Orient, et ce à la demande du Liban et d'autres pays arabes.

C'est le treizième jour consécutif que le Liban subit l'agression israélienne déclenchée sur presque tout son territoire, victime de bombardement aérien, terrestre ou maritime et d'un blocus imposé de manière fantaisiste par Israël contre le Liban. Il est notoire que ce n'est pas la première fois que le Liban fait l'objet d'une attaque israélienne dépassant de loin en ampleur et en conséquences négatives n'importe quel prétexte. Ces conséquences négatives incluent l'évacuation collective de la population du sud vers le nord et la destruction de l'infrastructure économique libanaise, qui assure à la population ses moyens de subsistance. Les personnes évacuées, expulsées en vagues successives, s'enfuient en tremblant de peur sous un ciel rempli d'avions de chasse israéliens qui descendent en piqué sur les champs et les routes et affrontant les bombes et la mort. Où va vivre cette population? Qui va la nourrir? Lorsque la tranquillité sera rétablie et que ces gens reviendront dans leurs maisons et dans leurs champs, une autre attaque israélienne se produira, les forçant de nouveau à se réfugier vers le nord.

On peut accepter le phénomène des réfugiés étrangers dans un autre pays, mais être un réfugié dans son propre pays est inconcevable. C'est néanmoins la situation de la population du Sud-Liban. Personne ne sait combien de temps elle devra rester l'hôte du nord, compte tenu des agressions continuelles d'Israël.

Et que dire du blocus maritime israélien, qui empêche même les pêcheurs d'assurer leur subsistance, un don de Dieu? Comment le Liban, berceau de la civilisation et pays de miracles, peut-il être condamné à la destruction et à la dévastation? Comment Israël peut-il lancer un appel à une paix globale et durable au Moyen-Orient tout en bombardant et en pilonnant le Liban, violant sa souveraineté et son intégrité territoriale et menaçant sa stabilité?

Même le camp de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) n'était pas à l'abri des bombes israéliennes. Cette attaque a été perpétrée en violation de toutes les normes et lois internationales et au mépris de la communauté internationale et des résolutions des Nations Unies. Comment pourrait-il y avoir une paix globale alors qu'un de ses volets n'est pas seulement bloqué mais détourné dans la mauvaise direction?

Depuis que le processus de paix a débuté à Madrid, mon pays n'a cessé de le soutenir. Nous avons accordé tout notre appui à l'instauration d'une paix juste, durable et globale et à l'établissement d'une confiance mutuelle entre les pays arabes et Israël. Le monde arabe et la communauté internationale sont toutefois surpris par l'agression israélienne contre le Liban, laquelle se poursuit en dépit de l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1052 (1996) pour demander la cessation immédiate de toutes les hostilités. Outre ses effets destructeurs sur le Liban et sa population, il ne fait aucun doute que cette agression entrave et arrête même les volets libanais et syrien du processus de paix.

Ma délégation invite les Nations Unies à s'élever contre cette agression contre le Liban, État Membre des Nations Unies, par la mise en oeuvre de la résolution 1052 (1996) du Conseil de sécurité et de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 425 (1978), qui demande à Israël de se retirer sans condition des territoires libanais occupés. Ma délégation demande également à tous les membres de l'Assemblée générale d'adopter, à cette reprise de session, une résolution condamnant l'agression israélienne; exigeant l'arrêt immédiat de ses opérations militaires; réaffirmant les droits du Liban, dont la souveraineté et l'intégrité territoriale ont été violées; et demandant que le Liban soit indemnisé pour qu'il puisse reconstruire son infrastructure, si on veut lui éviter une crise économique grave.

L'État de Bahreïn réaffirme sa condamnation de l'agression israélienne contre le Liban, telle que l'a exprimée son Conseil des ministres lors d'une réunion tenue cette semaine. Cette agression est une violation de la souveraineté du Liban et de toutes les lois et normes internationales, et elle entrave le processus de paix au Moyen-Orient. Le Conseil des ministres a également demandé la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demande à Israël de se retirer sans condition du territoire libanais.

La séance est levée à 18 heures.